

Madame, monsieur,

Pour commencer, nous espérons que vous vous portez bien ainsi que vos proches et vos équipes. Les circonstances actuelles font que la santé et la sécurité est certainement ce qui est le plus à important à préserver.

Par ce courrier nous tenions à vous informer que nos crèches vont bien rouvrir. Mais après avoir analysé la situation sous tous les angles en connaissance des éléments actuels, nous voulions vous prévenir que nos établissements ne pourrons pas être opérationnelles dès le 11 mai 2020 pour les raisons suivantes :

1/ Aspect sécuritaire :

Notre mission est bien celle-ci. Nous devons accueillir les enfants en assurant leur sécurité physique et affective. Idem pour nos personnels et les familles. A ce jour, beaucoup d'éléments ne nous permettent pas de garantir un niveau de sécurité acceptable au sein de nos établissements :

- Pour le moment, L'Ile de France est classée en zone rouge, donc le risque reste toujours élevé.
- En marge du Covid-19 est apparu la maladie de Kawasaki. Cette menace concerne l'âge des enfants que nous accueillons, et peut représenter un risque supplémentaire que notre association ne peut minimiser. Cette donnée nous contraint au principe de précaution en laissant nos structures fermées le temps qu'une réponse gouvernementale officielle soit apportée.
- Nous attendons toujours les protocoles détaillés pour accueillir les enfants, leurs familles et les encadrants . N'étant ni complet, ni définitif, ni officiel, le projet qui nous a été communiqué ne nous permet pas de nous projeter concrètement dans les mesures à respecter. Après analyse, un nombre de mesures nous paraissent impossibles à mettre en œuvre. Ouvrir nos établissements alors que nous ne pouvons pas respecter les protocoles avancés actuellement représenterait de notre part une faute professionnelle engageant non seulement notre sérieux mais aussi notre responsabilité morale, civile et pénale.
- Concernant les Equipements de Protection Individuelle. L'approvisionnement des masques reste toujours hasardeux et les éventuelles commandes déjà passées ou à venir incertaines : délais de livraison incertains, prix multipliés entre 7 et 10... Nos professionnels travaillent dans des conditions jugées à risque et les EPI doivent donc être à la hauteur des risques.
- Concernant la sécurité affective des enfants, des questions restent en suspens et doivent être travaillées par nos personnels avant tout accueil : rupture du lien entre l'enfant et sa famille avec la structure depuis 2 mois, accueil d'un seul parent en dehors de la crèche ou de la section, périodes de familiarisation à réinventer, rythme de l'accueil à adapter, mix des âges, port du masque par les professionnels, respect des mesures barrières et tant d'autres sujets liés à la pédagogie... L'accueil doit être absolument re-pensé avec un temps qui reste incompressible. Cela serait dangereux et inacceptable pour les enfants mais aussi pour les parents.
- Nos établissements doivent être nettoyés avant la réouverture selon un protocole très précis qui reste à nous être communiqué officiellement. Il faut prévoir du temps pour pouvoir programmer ce nettoyage. La forte demande des établissements en réouverture et les difficultés d'approvisionnement des EPI et produits spécifiques imposent un temps d'attente.

En synthèse, de nombreuses questions restent avec des réponses très partielles. Face à ces incertitudes, notre association a clairement choisi de privilégier avant toute autre considération la sécurité physique et affective des enfants et de nos équipes.

2/ Disponibilité de nos équipes :

- Nous ne pouvons pas prendre le risque de stopper de chômage partiel. Nos équipes sont actuellement dans l'impossibilité de préparer une hypothétique réouverture au 11 mai. M. le Premier Ministre a fixé la date du 07 mai pour valider ou NON en fonction de la situation sanitaire le déclenchement de la première étape fixée au 11 mai. De plus, le 8 est un jour férié suivi d'un week-end !
- Pour le moment, la majeure partie de nos équipes ne peut se prononcer sur leur disponibilité avant le 2 juin prochain pour de multiples raisons : mode de garde personnel, retour à l'école ? et si oui, à quelle fréquence... trop de questions encore restent en suspens pour nos professionnels.

3/ Respect du code travail et des obligations en matière de gestion des Ressources Humaines :

le respect du cadre légal est incontournable. S'en exonérer représenterait une faute condamnable.

- Le Gouvernement a insisté sur l'obligation de respecter strictement les règles concernant le chômage partiel sous peine pour les employeurs de ne pas d'exposer leur responsabilité individuelle, pénale et fiscale.
- Concernant l'activité partielle individualisée qui devrait être mise en place si seule une partie de nos professionnels devait reprendre, les textes manquent pour le moment de précisions sur le sujet. Nous ne sommes donc pas certains de pouvoir la mettre en place. Nous attendons des éléments incontournables et structurels en terme de bonne gestion de nos ressources humaines. A réception, il faudra un temps pour les analyser, convoquer si besoin dans le respect des délais légaux, les instances internes et les étudier conjointement pour décider de la mise en place.
- Des documents obligatoires restent à être élaborés, mis en place, communiqués pour validation aux diverses instances internes et externes dont notamment la Médecine du Travail et les services de la DIRECCTE. Une fois validées, les procédures élaborées devront être expliquées à nos équipes. A ce jour, nous n'avons pas tous les textes sur lesquels nous devons nous fonder pour effectuer ce travail. Le temps estimé pour le strict respect du cadre légal n'est pas à sous-estimer et ne peut être facultatif. C'est un préalable à toute reprise du travail de nos équipes et de réouverture de nos établissements.

4/ Choix et disponibilité des familles :

M. le Premier Ministre a communiqué ses préférences concernant le choix des familles mais a laissé aux gestionnaires le soin de choisir les critères. Une fois nos équipes mobilisées, elles devront dans le respect des protocoles, faire une pré-sélection des familles jugées prioritaires, les contacter et obtenir leur volonté de faire accueillir leur enfant ou non. Nous ne pouvons pas réaliser ce travail dès à présent puisque nombreuses sont les familles qui attendent le 7 mai prochain et l'organisation concrète de l'accueil de leurs autres enfants s'ils en ont et/ou les modalités de reprise de leur travail si elles étaient en chômage partiel. Durant la fermeture de nos structures, un certain nombre de familles dites prioritaires nous ont fait part de leur besoin d'accueil qui pouvait très souvent être focalisé plus sur une période que sur une autre, sur quelques jours ou quelques heures avec autant de cas que de situations. Leur besoin n'était pas forcément constant. Attribuer nos places à des familles et exclure d'autres dès à présent ne nous semble pas opportun car leur situation n'est pas encore fixée et pourra évoluer à tout moment. Nous devons faire preuve de souplesse dans l'attribution des places en espérant que les contraintes d'accueil ne nous obligent pas à refuser certaines familles dans le besoin d'accueil parce que leur demande n'est pas compatible avec le strict respect des protocoles imposés. Cela nécessite un temps de préparation et une analyse très fine au cas par cas. Nos équipes devront prendre le temps d'interroger et d'écouter environ 800 familles, leur apporter des réponses à leurs multiples questions et préparer administrativement et physiquement l'accueil des familles choisies. Il s'agit d'une donnée très chronophage.

5/ Aspect financier :

L'accueil des enfants et des familles est indispensable à la relance économique de la France et nous en avons conscience. Cette donnée est bien entendu prise en compte dans notre décision. Il est toutefois indispensable de prendre en considération son surcoût dans le cadre d'un accueil partiel qui est loin d'être anecdotique. Même au titre de la solidarité nationale à laquelle nous croyons fermement, nous ne pouvons mettre notre association en péril financier. La Maison Kangourou est une association qui emploie plus de 200 salariés auprès desquels nous nous sommes toujours engagés à leur assurer sécurité et pérennité de leur emploi. Cet engagement associatif est d'autant plus prédominant en cette période complexe, inédite et anxiogène.

Malgré toute la meilleure volonté que notre association fait preuve pour toujours trouver des solutions optimales et positives, nous ne pourrons pas de façon responsable assurer un accueil avant le 2 juin 2020.

Je vous prie de bien vouloir m'excuser pour la longueur de ce message, mais le sujet est grave comme vous pouvez le comprendre.

Nous restons bien entendu à votre entière disposition pour en discuter.

Bien cordialement,

Toute l'équipe La Maison Kangourou.

Frederic TROTABAS,

Directeur Général.

#Covid19 #RestezChezVous